

Allocations familiales : un toilettage, et puis basta !

WALLONIE L'exécutif ne changera pas le modèle, il l'expliquera mieux

► Pour la majorité MR-CDH, l'avis du Conseil d'Etat ne remet pas en cause le modèle.
► Pour Alda Greoli, les droits de tous sont préservés et la sécurité administrative assurée.

L'avis critique du Conseil d'Etat n'arrêtera pas la marche en avant du projet de décret du gouvernement wallon organisant l'octroi des allocations familiales après le transfert de cette compétence aux Régions dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat. Le texte devrait être approuvé ce jeudi en troisième lecture par l'exécutif avant d'être soumis au débat parlementaire dans les prochaines semaines (*Le Soir* de ce mercredi).

Les magistrats de la section de législation ne demandent pas la peau du modèle wallon d'allocations. Rappelons, pour faire bref, que celui-ci prévoit un montant mensuel unique de 155 euros pour chaque enfant à partir du 1^{er} janvier 2019. Ils réclament en revanche « un avant-projet de décret fondamentalement revu à la lumière de (ces) observations », ce qui n'est pas rien, on en conviendra. Ces remarques portent essentiellement sur une dimension précise de la réforme : elle ne concernera pas les enfants nés avant la date fati-

dique, ils resteront soumis au régime actuel d'allocations.

Le Conseil d'Etat estime que les justifications budgétaires avancées par le gouvernement MR-CDH ainsi que l'annonce de mesures transitoires liées aux suppléments sociaux sont des arguments insuffisants pour soutenir la perspective d'un « deux poids, deux mesures » entre les enfants déjà nés et les enfants à naître, au 1^{er} janvier 2019.

Au Parlement de Wallonie ce mercredi, chaque formation politique a demandé à Alda Greoli (CDH), la ministre des Affaires sociales, de s'expliquer sur ce contretemps juridique. MR et CDH ont mis la pédale douce, logiquement, puisque ces deux formations composent l'exécutif qui porte aujourd'hui le projet. Mais le PS lui aussi s'est montré très mesuré.

Et pour cause : les socialistes étaient aux affaires en début d'année lorsque l'avant-projet a été approuvé une première fois en conseil des ministres. C'est donc aussi leur enfant, si l'on ose dire. En outre, à Bruxelles, le PS du ministre-président Rudi Vervoort soutient l'idée d'un régime unique d'allocations pour tous les enfants, peu importe leur date de naissance. Il compte donc s'appuyer sur l'avis du Conseil d'Etat adressé aux Wallons pour défendre sa cause au sein de l'exécutif de la Région-Capitale. Un parti, deux analyses contradictoires, donc.

Et un pays avec bientôt trois

régimes distincts d'allocations familiales. Dans un communiqué, Défi (ex-FDF) n'a pas manqué de dénoncer cette situation : « Cet avis du Conseil d'Etat montre que la défédéralisation de cette matière a été une erreur historique et souligne cette aberration de la part des partis francophones lorsqu'ils ont négocié la sixième Réforme de l'Etat en 2011 », déplorent Olivier Maingain et Jonathan Martin.

A Namur, où Défi ne siège pas, Ecolo est monté au créneau. Les verts rappellent qu'ils avaient déjà soulevé le problème dénon-

cé par le Conseil d'Etat. Sans résultat. « Pour une famille de deux enfants, la naissance du troisième pèsera 1.192,80 centimes par an pour le ménage selon qu'elle intervient avant ou après le 1^{er} janvier 2019 », a même calculé Mathieu Daele qui demande donc que le gouvernement revoie sa copie de fond en comble.

« Le gouvernement va mieux expliquer pourquoi ce système est injuste »

MATHEU DAELE (ECOLO)

Sur le fond, pas de quoi émouvoir Alda Greoli, passablement énervée pourtant par les critiques et la polémique qu'elles suscitent. La ministre souligne les arguments déjà explicités dans nos colonnes : « Le Conseil d'Etat ne remet pas en cause le modèle que nous portons. Il ré-

clame des explications supplémentaires. Nous allons les fournir à travers l'exposé des motifs », explique-t-elle en substance.

Dans ce texte revu et corrigé, on insistera plus lourdement sur la préservation des droits acquis pour les enfants nés avant 2019

et sur les mesures transitoires qui leur seront profitables. « Toute autre voie aurait fait courir des risques de difficultés administratives, dit encore la Liégeoise. Notre choix a été de garantir la continuité des allocations perçues malgré la réforme, plutôt que de tenter l'aventure. »

Ce toilettage répondra-t-il aux attentes du Conseil d'Etat ? Ce n'est pas la question : un avis n'est qu'un avis, et les magistrats bruxellois devront s'en contenter. La majorité MR-CDH votera le texte ainsi amendé à la marge. Et tant pis si celui-ci porte ultérieurement le flanc à des critiques voire à des actions en recours, faute de motivation suffisante.

Vu par l'Ecolo Mathieu Daele, cela donne ceci : « Le gouvernement va donc mieux expliquer pourquoi ce système est injuste. »

A noter, enfin, cette réaction apaisante de la Ligue des Familles : « Le Conseil d'Etat demande de clarifier certains points, ce qui n'a rien d'étonnant à notre sens. C'est normal qu'il y ait des réserves. Rien de ce qui est important à nos yeux n'est en péril. » ■

ERIC DEFFET

TROIS AUTRES DOSSIERS CHAUDS SUR LA ROUTE DU GOUVERNEMENT WALLON

Le plan d'investissement

Les écueils juridiques survenus autour de la réforme des allocations familiales ne devraient pas hanter longtemps les nuits des ministres MR et CDH en Wallonie. D'autres dossiers ne tarderont pas à débouler dans le débat politique régional au cours des prochains mois, qui seront aussi les derniers véritablement « utiles » avant deux campagnes électorales successives.

Le premier rendez-vous se fait décidément at-

tendre. Annoncé par le ministre-président Willy Borsus (MR) lors d'une visite d'Etat en Inde, le « grand plan d'investissement » qui doit marquer cette demi-législature n'est toujours pas avancé. Gare ! On n'est plus très loin de l'effet d'annonce prématuré qui se heurte aux réalités budgétaires et finit en débandade.

La présentation de ce plan est promise « dans quelques jours », mais cela fait bientôt un mois que cela dure. Les contours de ce dossier seront-ils à la hauteur de cette longue attente ? On attend pour

voir. La majorité MR-CDH sait qu'elle joue gros sur ce coup-là : avec à peine deux petites années au pouvoir, elle aura peu d'occasions de marquer les esprits. En voici une. Il s'agit de ne pas se louper, sinon le bilan à présenter aux électeurs sera maigrichon.

E.D.

La réforme fiscale

La réforme fiscale a été adoptée par le Parlement en toute fin d'année 2017, c'est entendu, y compris

la fin de l'emblématique télé-redevance. Mais la plus grosse part du travail reste à réaliser : l'application des textes au profit des citoyens et des ménages. Autrefois, le transfert de la taxation sur les voitures dans le giron wallon avait tourné à la cacophonie. L'administration régionale n'était pas prête à digérer un tel mammouth fiscal. Qu'en sera-t-il cette fois ? Des progrès ont été réalisés, mais l'information garde ses mystères et la rigueur budgétaire a eu des effets sur les moyens humains disponibles.

Et puis, Jean-Luc Crucke (MR), le ministre des Finances, ne compte pas en rester là. Au Parlement ce mercredi, il a annoncé attendre pour les prochaines semaines l'étude universitaire commandée en vue d'une réflexion en profondeur sur la fiscalité automobile. Et ce n'est qu'un exemple : plus qu'une simple réforme, le gouvernement MR-CDH veut en

réalité porter une véritable stratégie fiscale. Bref : on n'a encore rien vu.

Sans compter, à la marge de ces matières, l'épineux dossier de l'assurance autonomie qui fera encore des retours au devant de l'actualité dans les prochains mois, on est prêt à le parier.

Le climat social

Il ne faudrait pas oublier que le climat social a été chaud en Wallonie au cours de l'automne. Au-delà des revendications liées aux politiques fédérales, dont la réforme des pensions, deux dossiers tiennent lieu de bombes à retardement. D'abord, la fonction publique régionale. Les négociations se poursuivent avec la ministre Alda Greoli (CDH) à propos de l'application d'une convention sectorielle conclue sous le gouvernement précédent. Des projets ont été enregistrés en fin d'année

dernière, mais tout n'est pas dit pour autant, notamment sur la question de la nomination des agents contractuels.

Ensuite, l'organisation d'un service continu ou minimum, c'est comme on voudra, dans les transports en public. La Wallonie a évité plusieurs jours de grève des bus quelques jours avant Noël. Un moment d'apaisement. Mais sur le fond, rien n'est réglé : le gouvernement MR-CDH compte bien inscrire dans son bilan l'organisation d'une desserte lors d'un arrêt de travail annoncé par un préavis. Il persiste aussi dans l'idée de sanctions pour les auteurs de grèves sauvages.

Les négociations vont reprendre. Mais côté syndical, la CGSP ne veut pas entendre parler de ces réformes. Il serait étonnant que les discussions ne donnent pas lieu à de nouvelles poussées de fièvre.

E.D.